



Montreuil, le 29 mars 2013

Monsieur Jean Paul BAILLY
Président de La Poste
44, Boulevard de Vaugirard
75757 Paris Cedex 15

Objet : dépôt de préavis de grève pour la journée du mardi 9 avril 2013.

Monsieur le Président Directeur Général,

Notre Fédération dépose un préavis de grève de 24 heures afin de couvrir tous les arrêts de travail qui seront décidés dans les bureaux, services et centres **pour la journée du Mardi 9 avril 2013**. Ce préavis concerne l'ensemble des personnels, fonctionnaires, contractuels de droit public ou privé, cadres ou non cadres, de tous les services de la Poste, et pour tous les régimes de travail, y compris cycliques ou assimilés, à partir du lundi 8 avril 2013, 0 heure au vendredi 12 avril 2013 fin de service des brigades de nuit.

Ce préavis se situe dans la poursuite de la journée d'action du 5 mars et dans le cadre de la nouvelle journée interprofessionnelle d'actions du 9 avril qui vise à empêcher la transposition dans la loi de l'accord national interprofessionnel du 11 janvier.

Les dispositions contenues dans cet accord s'inscrivent dans la logique patronale, qui sous couvert de la crise, remet en cause les droits sociaux et les garanties collectives, faire pression sur le niveau des salaires et réduire les prestations sociales, conduisant à paupériser et précariser des couches de plus en plus nombreuses de salariés et de retraités.

La situation économique et sociale en France, comme en Europe, ne cesse de se dégrader sous les politiques d'austérité mises en œuvre en témoigne une fois encore l'augmentation du taux de chômage pour le vingt deuxième mois consécutif.

Les dispositions de l'ANI aggraverait considérablement la flexibilité et la précarité des salariés si elles venaient être transposées.

La journée du 9 avril, dans la continuité de celle du 5 mars 2013, doit exprimer le refus de cette transposition et plus globalement de l'austérité et de la flexibilité, l'exigence de réponses nouvelles pour les droits sociaux, l'emploi, l'augmentation des salaires et des pensions.

Second employeur après l'Etat, La Poste a une responsabilité sociétale dans la relance de l'économie et dans la création d'emplois. A l'opposé de sa stratégie actuelle, elle a besoin d'une politique économique et sociale au service exclusif de la population. La Poste a la responsabilité, et les moyens, de répondre aux besoins de droits et garanties améliorées et de haut niveau aux postières et postiers. Les négociations en cours ou qui vont s'ouvrir sont l'occasion d'apporter des réponses concrètes à leurs attentes!

Ce préavis porte les revendications de ces derniers notamment sur :

L'emploi :

- le remplacement de chaque départ, la création des emplois nécessaires, l'embauche temps plein en CDI de tous les salariés en contrat de formation (apprentis, contrat en alternance, contrat pro, ...), la titularisation des contractuels, l'ouverture de concours de fonctionnaires,

- la transformation en CDI de 21.000 emplois à temps complet correspondant à la force de travail variable (CDD, intérim et heures supplémentaires) pour permettre une déprécarisation d'ampleur
- la mise en place d'un volant de remplacement à 25 %,
- le maintien et le renforcement des droits et garanties, communs à tous les postiers pour gagner un nouveau statut de travail salarié et la sécurisation des parcours professionnels.

Le pouvoir d'achat :

- Revalorisation de toutes les grilles indiciaires et de salaires sur la base d'un SMIC à 1700€ brut et, pour les cadres, sur la base du plafond de la Sécu (3031€ brut),
- la suppression de tous les écarts salariaux et leur régularisation sur les 5 dernières années minimum, l'application de la loi à travail de valeur égale, salaire égal,
- le versement 400 €uros à tous les personnels du groupe
- la reconnaissance des qualifications par une revalorisation des grilles indiciaires et salariales,
- la déclinaison des mesures Fonction Publique pour les fonctionnaires rattachés à un niveau équivalent aux catégories B et C,
- une véritable promotion pour tous, classifiés et reclassés et une reconstitution de carrière pour les agents reclassés actifs et retraités,
- le 13^{ème} mois pour tous, la revalorisation des Compléments Poste,
- 50 points d'indice coup de chapeau 6 mois avant le départ à la retraite pour les AFO et une mesure similaire pour les ACO,

Les conditions de travail :

- un droit de veto suspensif des représentants du personnel en cas de restructurations permettant la recherche et la construction de propositions alternatives.
- le retour au droit à la retraite à 60 ans à taux plein et aux départs anticipés dès 55 ans avec bonification d'un trimestre par année pour les métiers pénibles,
- la reconnaissance, la prévention et la réparation de la pénibilité pour l'ensemble des métiers,
- l'amélioration des conditions de travail
- des mesures spécifiques permettant aux salariés éligibles au service actif de prendre leur retraite dès l'ouverture de leurs droits,
- le respect des rythmes biologiques et de la vie professionnelle, vie privée,
- l'arrêt de toutes les pressions et sanctions,
- la réouverture des négociations sur les questions d'égalité professionnelle.

Le service public :

- l'arrêt des réorganisations, restructurations qui suppriment des emplois, qui dégradent le service rendu et remettent en cause la santé du personnel,
- le développement du service public postal en s'appuyant sur le savoir-faire des postiers à partir de l'unicité de La Poste et de la complémentarité de ses activités, la distribution 6 jours sur 7, le respect du J + 1, une véritable présence postale sur tout le territoire, la sécurité de l'épargne, l'accessibilité et le droit au compte pour tous.

**Pour la CGT FAPT
Claude Quinquis
Membre du Bureau Fédéral**